

2C PARTENAIRES
**Société d'exercice libéral par actions simplifiée Commissaires-
Priseurs Judiciaires**
au capital de 400 028,80 euros
Siège social : 15 Place Jules Ferry - 69006 LYON
394 706 642 RCS LYON

**DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS
PUBLICS**
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 2C PARTENAIRES

Forme juridique : société d'exercice libéral par actions simplifiée Commissaires-Priseurs Judiciaires

Numéro unique d'identification - (Siren) : 394 706 642 RCS LYON

Représentée par :

Monsieur Christophe CHEVEU D'OR

- agissant en qualité de représentant(e) légal(e)
 étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve
- Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves
- Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes
- Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes
- Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Christophe CHEVEU D'OR

Signé par :

DBDEFBC73DDE4EF...

Désignation de l'entreprise : 2C PARTENAIRES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 15 PLACE JULES FERRY 69006 LYON Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 39470664200037 Néant

Table with columns: Description, Code, Brut (1), Amortissements, provisions (2), Net (3), Net (4). Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Frais de développement, Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial (1), etc.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

CREANCES

DIVERS

Comptes de régularisation

Signé par : CHEVEU D'OR Christophe DBDEFBC73DDE4EF...

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

* Déclaration d'engagement de cette entreprise est déposée dans la notice n° 2023 Dossier N° 100025 en Euros.

Désignation de l'entreprise : 2C PARTENAIRES

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.0.0....0.2.9.....)	DA	400 029	400 029
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	40 003	40 003
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	245 561	245 561
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 196 980	1 150 635
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 882 573	1 836 227
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	232 211	300 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	79 672	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	336 811	629 404
	Dettes fiscales et sociales	DY	437 038	648 782
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	287 286	85 702
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 373 018	1 663 887	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 255 591	3 500 115	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 215 660	1 431 855	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2C PARTENAIRES
Société d'exercice libéral par actions simplifiée de Commissaires-Priseurs
Judiciaires
au capital de 400 028,80 euros
Siège social : 15 Place Jules Ferry - 69006 LYON
394 706 642 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 JUILLET 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que, suite à une erreur matérielle, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été rectifiés, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 196 980 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 196 980 euros

A titre de dividendes
Soit environ 456,17 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans le délai légal.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 196 980 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président

Signé par :

DBDEFBC73DDE4EF...

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Certifié conforme

27 juillet 2024 | 08:46:27 CEST

Signé par :

CHÉVEU D'OR Christophe

DBDEFBC73DDE4EF...